

Certificat d'immatriculation - Changement d'adresse

Se connecter

Depuis novembre 2017, le site de l'ANTS permet de réaliser les démarches administratives en ligne via une connexion sécurisée France Connect. Cette connexion nécessite la création préalable d'un compte "Impôts" ou "Améli" selon les modalités suivantes :

si le compte est créé

- impôts : n° fiscal ET mot de passe
- Ameli : n° de sécurité sociale ET mot de passe

si le compte n'est pas créé

- impôts : n° fiscal (sur la fiche d'imposition)
revenu fiscal de référence (sur la fiche d'imposition)
n° d'accès en ligne (sur la déclaration de vos impôts ou au service des impôts)
- Ameli : n° de sécurité sociale
code "Ameli" provisoire (à demander à la sécurité sociale)

Démarche

Une fois connecté, cliquez sur « Modifier l'adresse sur ma carte grise » dans la rubrique « Mon espace véhicule ».

- Choisissez « Je fais la démarche pour moi-même » ou « pour quelqu'un d'autre », puis renseignez le n° d'immatriculation.

Si vous faites la démarche « pour quelqu'un d'autre », le site demande un code confidentiel : c'est un code que l'on reçoit en même temps que la carte grise. Si le vendeur ne possède plus ce code, il faut alors en faire la demande. Celui-ci arrive par courrier postal chez le titulaire du véhicule.

- Renseignez la nouvelle adresse.

À la fin de votre démarche, vous aurez la possibilité d'imprimer un accusé d'enregistrement prouvant que votre modification d'adresse a bien été effectuée ainsi qu'un certificat d'immatriculation provisoire.

Cas particulier du compte ANTS

La démarche est beaucoup plus simple et rapide lorsque vous vous connectez avec vos identifiants France Connect (Impôts ou Sécurité sociale).

Mais il vous est également possible de créer un compte ANTS afin de déclarer la vente en ligne.

cas bloquant

Si aucune des démarches ci-dessus ne fonctionne : il faudra alors faire une « autre demande ». (Uniquement disponible avec France Connect).

- • Allez dans « Immatriculation » et « Faire une autre demande concernant un véhicule »,
- • Choisissez la catégorie : « Faire une autre demande »
- • et la sous-catégorie « Je n'arrive pas à déclarer mon changement d'adresse ».

Vous devrez préciser la demande en expliquant que la procédure simple ne fonctionne pas et en y indiquant le n° d'immatriculation, votre nom, prénom et date de naissance.

Il faudra joindre les documents suivants :

- • la carte grise,
- • votre pièce d'identité valide
- • un justificatif de domicile de moins de 6 mois.

De plus, si vous faites la démarche pour quelqu'un d'autre :

- • le mandat rempli et signé (CERFA 13757*03) qui vous permettra d'effectuer les démarches pour quelqu'un d'autre.

Un mail sera envoyé à l'adresse mail du demandeur une fois que le dossier sera traité. Le paiement aura lieu après traitement du dossier.

Tarifs

- S'il s'agit d'une carte grise immatriculée "AB-123-CD" et que c'est un 1er, 2ème ou 3ème changement : la démarche est gratuite. Le titulaire reçoit une étiquette à coller sur l'ancienne adresse de la carte grise. À partir du 4ème changement, le prix est de 2,76€ puisqu'une nouvelle carte grise est éditée.

- S'il s'agit d'une carte grise immatriculée "1234 AB 86", le prix sera de 2,76€, et la personne recevra une nouvelle carte grise avec un nouveau n° d'immatriculation (changement de plaques nécessaire par la suite).

Il est nécessaire que le contrôle technique soit en cours de validité lors de la demande de changement d'adresse.

Pour la question: "Titre valide? OUI - NON"

- OUI si vous êtes en possession de votre carte grise.
- NON lorsque la carte grise a été perdue ou volée. (Si carte grise perdue ou volée : prix d'un duplicata).